

## Procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à 20 h le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BECHET Raymond par suite de la convocation faite par M. Le Maire le cinq février.

**Présents :**

BECHET Raymond,  
PASSAYS Jean,  
SALLÉ Éric,  
PICOT Jacques,  
PARIS Nelly,  
SILANDRE Odile,  
LECHEVALIER Loïc,  
BOULLÉ Emmanuel,  
HAVARD Carine,  
ROULLEAUX Annie,  
EASTWOOD Anne,  
CLOUARD Johan,

**Absente excusée :**

DESGRIPPES Marie-Claire, a donné pouvoir à  
Carine HAVARD

MONTECOT Pascal,  
COTTON Colette,

**Secrétaire de séance :** SALLÉ Éric



Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h et constate que le quorum est atteint.

**Ordre du jour :**

Présentation d'un candidat à la reprise du garage
Approbation des PV du 10 décembre 2024 et du 7 janvier 2025
Don pour Mayotte
Modification de la taille du terrain de pétanque et modification du devis
Travaux à la salle polyvalente, restitution des diagnostics
Travaux au pont du Moulin Foulon
PPGDID (Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des demandeurs de logements social).
Proposition d'une mutuelle communale
Travaux à la MAM, études de devis, Modification du titulaire de la mission architecte
Clinique Vétérinaire, devis pour la mission architecture, consultation et suivi de chantier
Clinique Vétérinaire, création d'un budget annexe
Vente de cailloux du cimetière
Affaires diverses

### **Présentation d'un candidat à la reprise du garage**



## **2025-04 : Approbation des PV du 10 décembre 2024 et du 7 janvier 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15

Vu les projets de procès-verbaux,

Le procès-verbal de la séance qui s'est tenu le 10 décembre 2024 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Jacques PICOT.

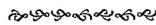
Le procès-verbal de la séance qui s'est tenu le 07 janvier 2025 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Annie ROULLEAUX.

Il convient à ce titre que les membres du conseil municipal les valident ou demandent à les modifier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Valide les procès-verbaux des conseils municipaux des 10 décembre 2024 et 7 janvier 2025.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.



## **2025-05 : Don pour Mayotte**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint Georges de Rouelley tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Saint Georges de Rouelley contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 150 €
- Au fonds de concours d'Etat « Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles » - référence 1-2-00498

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette proposition.



## **2025-06 : Modification de la taille du terrain de pétanque et modification du devis**

Il a été remarqué que la taille du terrain pétanque validé par le conseil municipal le 17 août 2023 était trop petit.

Il est proposé de l'agrandir afin qu'il fasse 15 x 9 m.

Le devis est modifié en conséquence et est porté à de 5649 € TTC au lieu de 4917 € TTC.

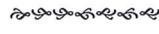
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :



Accepte le nouveau devis de la SNC Mongodin Frères pour la création d'un terrain de pétanque pour la somme de 5649 € TTC.

Autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer le devis et toutes pièces relatives à ce dossier.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.



**2025-07 : Travaux à la salle polyvalente, restitution des diagnostics**

Dossier ajourné.



**2025-08 : Travaux au pont du Moulin Foulon**

Suite aux recherches pour résorber les inondations subis au pont du Moulin Foulon, il est proposé à l'assemblée de réaliser un trop plein. Un devis de la Snc Mongodin est présenté et qui s'élève à 7517,40 € TTC.

Une fois ces travaux réalisés, le parapet et l'accotement pourront être remis en état. Cette partie s'élève à 2734,80 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Accepte le devis de la SNC Mongodin Frères pour la réalisation d'un trop plein au pont du Moulin Foulon pour la somme de 7517,40 € TTC.

Accepte le devis de la SNC Mongodin Frères pour la réfection du parapet et de l'accotement pour la somme de 2734,80 € TTC.

Autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer les devis et toutes pièces relatives à ce dossier.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.



**2025-09 : PPGDID (Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des demandeurs de logements sociaux)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°2014-366 du 24 mars, dite loi ALUR,

**Vu** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

**Vu** la loi N°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),

**Vu** l'article L441-2-8 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs,

**Vu** les délibérations N° 2022/05/19-102 et 2023/03/02-41 de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie, créant la Conférence Intercommunale du Logement et initiant l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs, **Considérant** la démarche d'élaboration du plan concertée avec l'État, les communes et les bailleurs, **Entendu** la présentation et le projet de PPGDID,

**Considérant** que le Conseil municipal est invité à donner un avis sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des demandeurs,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Donne un avis favorable** au Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID),



## **2025-10 : Proposition d'une mutuelle communale**

AXA propose de présenter aux personnes intéressées leur offre de complémentaire santé, obsèques et Dépendance.

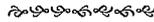
Un accord sera signé entre la Mairie et AXA assurances.

Un seul critère : habiter la commune. Tous les administrés peuvent y souscrire de façon individuelle.

La commune ne touche pas d'argent dans cette opération. Nous jouons juste le rôle d'intermédiaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer la convention à intervenir avec AXA.



## **2025-11 : Travaux à la MAM, études de devis, Modification du titulaire de la mission architecte**

Un comparatif des devis reçus pour les travaux à réaliser à la MAM est présenté.

La somme totale est supérieure à l'estimation.

L'assemblée souhaite modifier quelques éléments afin de faire baisser les coûts.

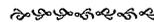
D'autre part, l'atelier Arceno (Benoit Lebeau et Caroline Mabire) a cessé son activité le 31 décembre 2024.

Mme Mabire a créé la société Eurl Caroline Mabire architecture le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et reprend le suivi des dossiers en cours.

Un changement de titulaire du contrat que la collectivité avait avec l'atelier ARCENO est à valider. Les missions restant à réaliser s'élèvent à 3000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- souhaite que des éléments soient modifier afin de réduire le coût total de l'opération.
- Accepte la reprise de la mission par l'Eurl Caroline MABIRE et autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer l'acte d'engagement et toutes pièces relatives à ce dossier.



## **2025-12 : Clinique Vétérinaire, devis pour la mission architecture, consultation et suivi de chantier**

Afin de réaliser l'aménagement de la clinique vétérinaire dans l'ancien local artisanal situé 39 route de Rouellé, il est proposé à l'assemblée de missionner la Sarl d'Architecture Caroline MABIRE pour une mission complète (relevé, permis de construire, consultation des entreprises et suivi de chantier).

La proposition d'honoraires s'élève à 13100 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis de Caroline Mabire architecture pour la mission complète d'aménagement d'une clinique vétérinaire et qui s'élève à 13 100 € HT.
- Autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer le devis et toutes pièces relatives à ce dossier.



## **2025-13 : Clinique Vétérinaire, création d'un budget annexe**

Suite à l'acquisition du bâtiment 39 Route de Rouellé et le projet d'aménagement en clinique vétérinaire,

Considérant qu'une demande d'assujettissement à la TVA sera demandée

Pour que les comptes soient distincts et clairs pour tous, un nouveau budget annexe doit être créé  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE



- De créer un nouveau budget annexe à compter de ce jour qui sera appelé « budget annexe Bâtiment 39 Route de Rouellé »,
- Demande au centre des impôts l'assujettissement à la TVA de celui-ci,
- Autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer toutes pièces relatives à ce dossier.



## **2025-14 : Vente de cailloux du cimetière**

La collectivité achète du gravier blanc pour combler les inter-tombes. Il est mis à disposition des particuliers si nécessaire.

Les entreprises intervenant pour le creusage et la pose de caveau apportent, habituellement, leur remblai.

Une marbrerie n'apporte rien et se sert de nos cailloux, généreusement, et pas seulement pour combler les trous de surface.

Il est proposé à l'assemblée de facturer 1 T de pierre à tout professionnel qui se servira des cailloux acquis par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande à M. le Maire ou ses adjoints d'établir un titre de recette à l'encontre de la Marbrerie Domfrontaise pour la facturation d'1 tonne de gravier au prix de 56,40 € pour ce que l'entreprise a pris en 2024 et le 30 janvier 2025.
- Demande que toute entreprise intervenant dans le cimetière qui prendra du gravier blanc se voit facturer 1T au coût d'achat. La dernière facture étant à 56,40 la tonne.
- Demande à M. le Maire ou ses adjoints d'établir les titres de recette correspondant et autorise la signature de toutes pièces relatives à ce dossier.



## **Affaires diverses**

### **Terrain multisports**

Le conseil demande que la rue des écoles soit aménagée devant le terrain afin de réduire la vitesse.

## **Compte rendu des délégations du conseil municipal au maire et adjoints**

- Remplacement du chauffe-eau logement Plociniczak pour 1328,01 €TTC près de Multiservices
- Des fleurs pour 50 € ont été offertes pour le décès de Gustave Bourgault conseiller municipal pendant 30 ans (1971 – 2001 2<sup>ème</sup> adjoint en 1983)
- Mission SPS à la salle polyvalente par Emmanuel Bagot d'Avranches pour 573,60 € TTC
- Diagnostics Plomb, parasitaire, DTA et Amiante avec Chevalier Diag de Tessy Bocage. (Tarifs en fonction de la superficie à analyser).

**Prochain conseil** le mardi 11 mars 2025



**Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits**

**COMMUNE DE SAINT GEORGES DE ROUELLEY  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 février 2025**

N° délibérations	Objet de la délibération	N° page
2025-04	Approbation des PV du 10 décembre 2024 et du 7 janvier 2025	2025-03v
2025-05	Don pour Mayotte	2025-03v
2025-06	Modification de la taille du terrain de pétanque et modification du devis	2025-03v
2025-07	Travaux à la salle polyvalente, restitution des diagnostics	2025-04
2025-08	Travaux au pont du Moulin Foulon	2025-04
2025-09	PPGDID (Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des demandeurs de logements social)	2025-04
2025-10	Proposition d'une mutuelle communale	2025-04v
2025-11	Travaux à la MAM, études de devis, Modification du titulaire de la mission architecte	2025-04v
2025-12	Clinique Vétérinaire, devis pour la mission architecture, consultation et suivi de chantier	2025-04v
2025-13	Clinique Vétérinaire, création d'un budget annexe	2025-04v
2025-14	Vente de cailloux du cimetière	2025-05

Signature du Maire	Signature du Secrétaire de Séance
